

COMMUNE DE VOUGY  
B.P. 21  
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
VOUGY  
DU 07 NOVEMBRE 2007

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1 - Aménagement école primaire**

Compte tenu de la construction d'une nouvelle école maternelle, il est nécessaire d'aménager l'école primaire, la proposition concernant la maîtrise d'œuvre de M. DESVALLEES est retenue.

**2 - Virement de crédits**

Certains crédits au budget étant insuffisants, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits à effectuer.

**3 - Acquisition bois**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de d'achat à intervenir dans le cadre de l'acquisition de différentes parcelles de bois.

**4 - Autorisation de clôtures**

La réforme du Code de l'Urbanisme ne prévoit pas de déclaration préalable pour les clôtures, afin d'éviter la multiplication des projets non conforme et le développement éventuel de contentieux, il est décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable.

**5 - Questions diverses**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des travaux en cours  
Il prend également connaissance des décomptes définitifs de SELEQ 74 concernant les travaux d'électrification du Clos, Groupe Scolaire.

Le repas de l'amitié aura lieu le DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2007, les personnes âgées de 65 ans et plus qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie.

Vu pour être affiché le 9 novembre 2007

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,